

Délibération n°10

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre,
le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2023
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
20 septembre 2023

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
04 octobre 2023

**Objet : Syndicat Intercommunal
à Vocation Unique (SIVU) des
Bords de Sioule - désignation
des représentants de RLV :
modification**

PRESENTS

M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M
BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, Mme PERRETON
Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD
Jean-Louis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M
VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER
Nicolas, **titulaires.**
Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à M MESSEANT Jean-François,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M DEAT Alain,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle,
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MICHEL Didier,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL, remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère communautaire suppléante.

Absents :

- M CARTAILLER Philippe,
- M PECOUL Pierre,
- M REGNOUX Marc.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme HOARAU Catherine

Rapport n°10 – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Bords de Sioule - désignation des représentants de RLV : modification

Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Bords de Sioule qui prévoient que RLV est représentée par :

- 2 délégués titulaires,
- 2 délégués suppléants,

Vu la délibération n°20200723.12.14 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, portant désignation des délégués de RLV au SIVU des Bords de Sioule,

Vu les délibérations n°20200915.02.04 du conseil communautaire du 15 septembre 2020 et n°20230131.11 du conseil communautaire du 31 janvier 2023, portant modification des délégués de RLV au SIVU des Bords de Sioule,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un représentant de RLV suite à la démission d'un élu issu de la commune de Saint Ours les Roches,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 19 septembre 2023,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, et à l'unanimité, décide de désigner les délégués suivants auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Bords de Sioule :

2 Titulaires	2 Suppléants
Michèle BARBECOT (Saint Ours les Roches)	Marie-Andrée BERKES (Saint Ours les Roches)
Pascale DUBOEUF (Saint Ours les Roches)	Stéphane PONCÉ (Saint Ours les Roches)

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2023***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).